

ÉCONOMIES D'EAU. Il est possible de réduire jusqu'à 50 % ses dépenses d'eau en observant quelques règles de bons sens et en s'équipant d'appareils adéquats

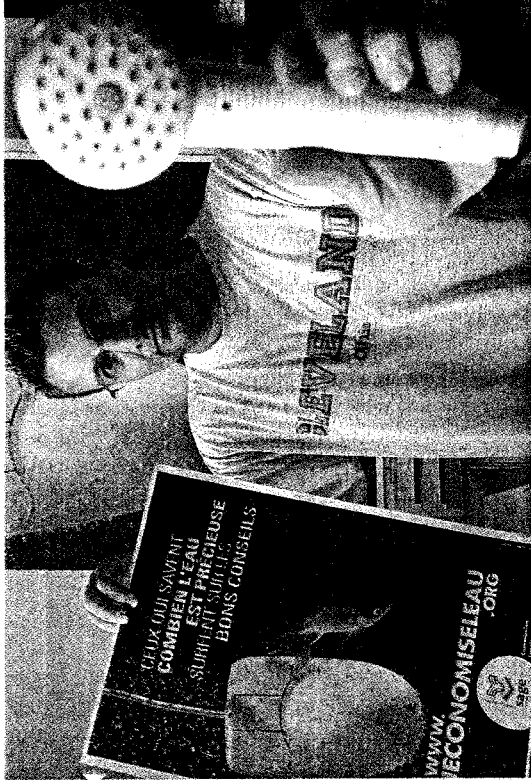
Bons réflexes pour alléger sa facture

Thierry Gironde

Loïc Talpaert, conseiller information eau au Creaq (Centre régional d'éco-énergie de l'Aquitaine) implanté à Bordeaux, énumère les initiatives qui permettent de préserver l'eau sans sacrifier son confort personnel.

Comment mieux maîtriser sa consommation ?

Avant d'investir dans des appareils, on peut réduire sensiblement sa consommation d'eau en adoptant un comportement différent. Par exemple, ne laissez pas couler l'eau en permanence lors de la toilette (brossage des dents, rasage) ou lors de la vaisselle. L'utilisation d'un simple verre à dents pour se rincer permet d'économiser au moins 10 000 litres d'eau par an. De même, on peut diviser par trois sa consommation en prenant une douche plutôt qu'un bain. Pensez aussi à optimiser le fonctionnement de votre chasse d'eau. Une astuce consiste à placer une bouteille lestée dans le réservoir des toilettes pour diminuer d'autant la consommation tout en conservant l'efficacité de la chasse d'eau. Faites tourner votre lave-linge lorsqu'il est à pleine charge ou bien utilisez la touche éco ou demi-charge. Traquez également les fuites. Pour les détecter, utilisez votre compteur d'eau. Relevez les chiffres affichés sur celui-ci avant de vous coucher et vérifiez-les le lendemain matin. Abstenez-vous de toute consommation entre temps. Si les chiffres ont changé, vous êtes en présence d'une fuite. Sachez qu'un joint mal serré ou une fissure peuvent entraîner une perte de plusieurs centaines



Loïc Talpaert. « L'utilisation d'une douchette permet de réaliser entre 30 et 50 % d'économies d'eau, en moyenne »

de litres d'eau par jour, soit un surcoût qui peut représenter jusqu'à 400 euros par an. Au jardin, arrosez à la tombée du jour pour plus d'efficacité. Et paillez le pied des plantes pour limiter l'évaporation.

Quels appareils utiliser ?

On peut s'équiper de mitigeurs. Ces robinets permettent de régler à la fois le débit et la température de l'eau. Grâce à eux, il est possible de réaliser jusqu'à 50 % d'économies en eau et en énergie. Les robinets thermostatiques autorisent également des variations de débit, sources d'économies. Autre solution, l'utilisation d'un mousseur ou aérateur autorégulé. Le produit se présente sous forme d'une pas-

Et à l'extérieur ?
Pour éviter les gaspillages, équipez-vous d'un système goutte-à-goutte qui dépose avec précision la quantité d'eau nécessaire au bon endroit.

A titre indicatif, un tel système consomme environ 4 litres d'eau par heure contre plus de 12 litres par minute pour un tuyau d'arrosage.

Il est également astucieux de s'équiper d'un récupérateur d'eau pluviale hors-sol ou à enterrer dans votre propriété. L'eau ainsi stockée peut servir à l'arrosage du jardin ou au lavage de la voiture.

E-mail : tgironde@ete2.fr

Vie pratique

■ Préserver l'eau
Pour en savoir plus sur les économies d'eau, vous pouvez contacter les conseillers du Creaq (3, rue de Tauszig, à Bordeaux) au 05.57.95.97.04 ou par mail : creaq@wanadoo.fr. Rendez-vous également sur le site www.economie-eau.org, qui détaille les astuces pour maîtriser sa consommation d'eau.

■ Copropriété
La Fédération de défense des copropriétaires de la Gironde (rue de la République, 333) propose un cycle de formations. Vendredi 1^{er} juillet à 14 h 30 : formation du syndicat bénévole. Samedi 2 juillet, à 9 h 30 : formation du conseiller syndical et du président d'assemblée générale. À 14 h 30 : initiation à la copropriété. 2, 15 et 14/5 : formation du copropriétaire. Ces séances d'information se déroulent à la résidence Le Portant, 2, terrasse du 8-Mai-1945, à Bordeaux.

Inscriptions/renseignements : 05.56.90.74.74.

■ Diagnostic technique
Une ordonnance vient d'être émise pour la création d'un document unique regroupant l'ensemble des diagnostics exigés lors de la mutation d'un bien. En cas de vente de tout ou partie d'un immeuble bâti, un dossier de diagnostic technique, fourni par le vendeur, est annexé à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente. Ce dossier de diagnostic technique regroupe six documents : constat de risque d'exposition au plomb, état de présence ou d'absence d'amiante, état relatif à la présence de termites, état de l'installation intérieure de gaz naturel, état des risques naturels et technologiques et diagnostic de performance énergétique.